

Date de convocation : 19/09/2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, letrente-et-un du mois d'octobre, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Néoux, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Pascal MÉRIGOT, Maire.

Etaient présents tous les membre en exercice à l'exception de :
Eric FONTY ; Emilie CARNEIRO, représentée par Sylvie MUNNE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Madame Sandra Millet est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Lecture et approbation du PV de la séance du 31 octobre 2024
- Délibération sur les ratios de promotion interne
- Délibération sur la création d'emploi permanent suite au changement de grade des agents de la commune.
- Reconduction du RIFSEEP
- Adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP
- Location communale au 10 rue du maréchal Ferrand
- Colis des aînés et goûter des anciens
- Sauvegarde des données informatiques de la commune.
- Questions diverses

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 26 septembre 2024.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

DELIBERATION SUR LES RATIOS DE PROMOTION INTERNE

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Creuse demande à la commune de délibérer concernant les ratios d'agents promouvables annuellement sur la commune. Etant donné que la commune ne compte que trois agents titulaires, chacun sur un grade différent, le conseil municipal décide que 100 % des agents peuvent être promus chaque année.

DELIBERATION SUR LA CREATION D'EMPLOI PERMANENT SUITE AU CHANGEMENT DE GRADE DES AGENTS DE LA COMMUNE

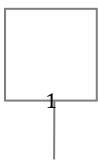
Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Creuse a fait une proposition d'avancement de grade pour Mme Desseauve Dominique et Mme Bialoux Chantal. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition d'avancement et décide de créer les poste d'adjoint technique principal 2eme classe à 19,25 heures hebdomadaires et d'adjoint technique principal 1ère classe à 14heures hebdomadaires.

RECONDUCTION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, la commune avait mis en place un dispositif de primes pour les agents titulaires et contractuels sur emploi permanent, le RIFSEEP, composé de deux volets, l'Indemnité de Fonction, Suggestion Expertise et le Complément Indemnitaire Annuel.

Ce dispositif était encadré par la délibération du 29 mai 2022. Cependant, l'évolution de carrière des agents conduit à la nécessité de délibérer à nouveau sur le dispositif RIFSEEP afin de le reconduire en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de reconduire le RIFSEEP sous les mêmes conditions qu'en 2022, en mettant à jour le tableau des effectifs.



LOCATION COMMUNALE AU 10 RUE DU MARECHAL FERRAND

Monsieur le Maire explique que le logement de l'école s'est libéré au 01/08/2024. Un habitant de la commune a sollicité la mairie pour louer ce logement. Cependant, il est nécessaire de réaliser quelques travaux de rafraîchissement. Le conseil municipal accepte de louer à Monsieur Bastos le logement et de réaliser les travaux de rafraîchissement de la cuisine et du couloir. Monsieur Bastos se chargera de repeindre le salon et les chambres.

C'est l'agent communal qui sera en charge des travaux de peinture et de l'aménagement de la cuisine, avec l'aide du maire et du premier adjoint.

La location devrait commencer au premier janvier 2025 avec un aménagement du montant du loyer eut égard aux travaux qui seront réalisés par le locataire.

COLIS DES AINES ET GOUTER DES ANCIENS

Mmes Munné, Carneiro et Mérigot se chargent des colis de Noël des aînés. Elles demandent des devis pour des paniers garnis dans plusieurs commerces des environs afin d'avoir des produits locaux dans les colis.

Concernant le goûter des aînés, le conseil municipal explique que la fréquentation est en nette baisse et propose afin de dynamiser l'événement d'inviter tous les habitants de la commune à un goûter le samedi 4 janvier à 16h00 afin de permettre aux habitants de la commune de se rencontrer. Ce sera l'occasion pour le Maire d'adresser ses vœux aux habitants. Les modalités d'organisation sont discutés et seront affinées lors du prochain conseil municipal début décembre.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal s'inquiète de savoir si le bois de chauffage vendu par la commune a été livré aux trois acquéreurs. Denis Fournet et Frédéric Vaisset explique que le bois a été livré.

Il est remarqué qu'il serait bon de faire poser un panneau « attention aux enfants » supplémentaire dans le Bourg.

Le maire demande à la secrétaire de mairie de contacter l'entreprise Pinay pour envisager un chantier groupé d'élagage des arbres pour les habitants de la commune propriétaires d'arbres en bordure de voirie.

Le conseil demande à l'agent communal de vérifier l'état du chemin de Sidoux après le débardage de bois pour voir si les réparations ont été effectués et demande à la secrétaire de relancer le marchand de bois le cas échéant.

La séance est levée à 21h45

OBSERVATIONS	S I G N A T U R E S	
	Secrétaire de séance	Président/Maire

--	--	--